

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 mars 2023

---

FACILITER LE PASSAGE ET L'OBTENTION DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE -  
(N° 947)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 96

présenté par  
M. Cinieri

à l'amendement n° 22 de M. Jean-Louis Bricout

-----

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« au sein des établissements scolaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision. Non seulement l'examen théorique devra avoir lieu sur le temps scolaire, mais aussi se passer au sein des établissements scolaires.